

## **Nelly Mongeois, directrice de l'habitat et de la rénovation urbaine de la communauté urbaine du Grand Nancy**

« Mettre en pratique les lois Grenelle dans l'habitat »

by Le Moniteur - vendredi, avril 02, 2010

<http://correspondances.fr/questions-a-nelly-mongois-directrice-de-lhabitat-et-de-la-renovation-urbaine-de-la-communaute-urbaine-du-grand-nancy/>

**« Mettre en pratique les lois Grenelle dans l'habitat »**

**En quoi consiste la dimension expérimentale du sixième Programme local de l'habitat de l'agglomération nancéienne ?**

Il s'agit de mettre en pratique les lois Grenelle 1 et 2 en matière d'habitat. Nous nous trouvons dans la même situation qu'au début des années 80, lorsque le district urbain de Nancy a expérimenté le premier programme intercommunal d'habitat. Notre antériorité nous permet aujourd'hui d'aborder de nouveaux enjeux, dont la lutte contre le changement climatique, la solidarité entre générations et le soutien aux modes de consommation responsables

**Qui mobiliserez-vous pour intervenir sur des domaines aussi vastes ?**

Nous réunissons actuellement un comité d'une trentaine d'experts composé de représentants des communautés urbaines et des maires de France, des rapporteurs des lois Grenelle au parlement et au Sénat, de membres de l'Anru et de la fédération nationale des agences d'urbanisme, de partenaires de l'Etat et de financeurs. Nous mobiliserons également des partenaires locaux pour mettre en place une véritable économie de l'habitat durable.

**Qu'attendez-vous des acteurs de terrain ?**

Nous devons collaborer différemment à l'avenir. Nous ferons appel à la fédération départementale du BTP, à l'ordre des architectes, aux aménageurs et aux lotisseurs pour réinventer la gestion du parc existant et conduire une réflexion sur les nouvelles formes d'habitat. Nous élaborons une charte l'habitat durable liée au PLH pour édifier une nouvelle filière, qui nécessitera certainement la mise en place de formations spécifiques.

**Certaines réalisations du 5ème PLH, qui s'achève cette année, vous paraissent-elles s'inscrire dans l'esprit du futur programme ?**

Les exemples sont nombreux. La communauté urbaine du Grand Nancy vient d'accorder ses nouvelles

aides à l'accès à la propriété pour les foyers à revenus modestes. Il s'agit de quartiers d'une dizaine de maisons écologiques et économiques implantées sur des emprises restreintes, subventionnées à hauteur de 5 000 euros. L'agglomération a également inauguré en fin d'année dernière la Maison de l'habitat durable pour informer les particuliers. Délégués de l'aide à la pierre depuis 2005, nous orientons les subventions du parc privé de manière à lutter contre la vacance, le logement insalubre et la précarité énergétique.